

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2026-035

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Date de convocation
8 Avril 2026

Le 14 Avril,

Date d'affichage de
convocation
8 Avril 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE, Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Éric PETRETO à Thérèse MALEM

Madame Thérèse MALEM a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

14 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 20 février 2017 actant la création du dispositif de bourse aux projets "déclis jeunes",

**Objet : Renouvellement
du dispositif "déclis
jeunes"**

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les conseillers municipaux du groupe chargé d'étudier et d'attribuer les bourses aux projets « Déclis jeunes »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : APPROUVE** la constitution d'un groupe d'attribution chargé d'étudier et d'attribuer les « Déclis jeunes ». Ce groupe sera composé comme suit :
 - La Maire adjointe déléguée à l'urbanisme, à la culture et à la vie associative
 - La Maire adjointe déléguée à l'action sociale, à la solidarité et au logement
 - La conseillère municipale déléguée à la jeunesse
 - La conseillère municipale rapporteur sportEn fonction de la thématique des dossiers étudiés, seront associés à ces personnes, les élus et chefs de service du secteur concerné.

- **Article 2 : RAPPELLE** les montants minimum et maximum qui peuvent être attribués dans le cadre du dispositif « Déclics jeunes », qui se décline en 3 thématiques :
 - « Déclic Loisirs » pour les 16/21 ans.
 - Bourse individuelle ou collective d'un montant de 50 à 300 €
 - « Déclic sport et culture » pour les 16/25 ans.
 - Bourse individuelle ou collective d'un montant de 100 à 400 €
 - « Déclic Solidaire » pour les 16/25 ans.
 - Bourse individuelle ou collective d'un montant de 200 à 600 €
- **Article 3 : PRECISE** que le/la responsable du service enfance, jeunesse et citoyenneté est chargé(e) de la préparation des réunions et du suivi opérationnel du dispositif "déclics jeunes".
- **Article 4 : DIT** qu'un montant maximal de 3 000 €, correspondant au dispositif « Déclics jeunes » est inscrit au BP de la commune pour l'année 2026.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **16 AVR. 2026**

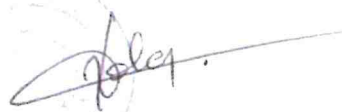
Certifiée exécutoire le : **16 AVR. 2026**

Le Maire



Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance



Thérèse MALEM